

ÉVALUATION DU PROJET DE L'ÉCOLE DOCTORALE N°492

Droit

Université Lyon III Jean Moulin
Université Lumière Lyon 2
Université Jean Monnet Saint-Étienne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 09/03/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Myriam Duban, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Myriam Duban, Université de Lorraine

M. Frank Boury, Angers Université

Mme Maider Estecahandy, ALSTOM, Séméac Tarbes

Mme Hélène Gérard, Sorbonne Université

Expert(e)s : M. Philippe Jansen, Université Côte d'Azur

M. Djimédo Kondo, Sorbonne Université

M. Serge Potier, Université de Strasbourg

M. Jean-Michel Roquejoffre, Université Toulouse III - Paul Sabatier

Conseillers scientifiques représentants du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

M. Bernard Sablonnière

Conseillers scientifiques représentants du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

M. Bernard Sablonnière

ÉVALUATION RÉALISÉE EN OCTOBRE 2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN MARS 2021

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit* (ED n°492) sera désormais portée par les Universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon III (établissement support) et Jean-Monnet-Saint-Etienne qui seront représentées chacune au sein du conseil de l'ED par un « correspondant » établissement. Le périmètre thématique de cette ED mono-disciplinaire continuera de couvrir l'ensemble des sciences juridiques. L'ED *Droit* est toujours adossée à deux unités mixtes de recherche (UMR) et à sept équipes d'accueil (EA). Sept des unités de recherche sont rattachées à l'Université Jean Moulin Lyon III, l'une à l'Université Lumière Lyon 2 et l'une à l'Université Jean-Monnet-Saint-Etienne. L'ED de Droit compte 300 doctorants inscrits et organise chaque année environ 35 soutenances. Son potentiel d'encadrement repose sur une centaine d'habilités à diriger des recherches (HDR). Son budget est d'environ 35 000 euros annuels. Aucun changement majeur n'est à noter entre le périmètre de l'ED actuelle et celui de l'ED en projet. La principale modification, qui ne devrait pas poser de difficulté particulière dans son application, concerne le retour à une diplomation par chacun des trois établissements porteurs, et non plus par la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université de Lyon. Par ailleurs, l'ED 492 reste rattachée au collège doctoral de la ComUE.

Synthèse de l'évaluation du projet

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED 492 bénéficie d'un adossement scientifique solide, à travers deux UMR et sept équipes d'accueil. Elle compte maintenir ce fonctionnement intégré en le renforçant par la mise en place d'actions telles que la constitution d'un Réseau transatlantique de réflexion sur les méthodes de la recherche. Elle envisage également de clarifier les rôles de l'ED et des unités de recherche dans le cadre des comités de suivi individuels (CSI). L'ED souhaite en outre améliorer l'articulation entre le doctorat et d'une part, le niveau master en associant les responsables de master à la réunion d'information annuelle sur le doctorat et en expérimentant la mise en place d'un module « initiation à la recherche », et d'autre part, le niveau licence avec une sensibilisation à la recherche notamment dans les parcours d'excellence que sont les Collèges de droit.

Encadrement et formation des doctorants

L'ED poursuit ses efforts de réduction du nombre de doctorants par encadrant (passé à dix, l'objectif est désormais d'atteindre un maximum de huit doctorants par encadrant) pour s'aligner sur les pratiques désormais communes aux disciplines juridiques. En matière de formation, si elle conforte les séminaires fondamentaux communs, l'ED souhaite en revanche revoir sa formation à l'éthique et à la déontologie scientifique, après des retours plutôt négatifs des doctorants, en recourant à un MOOC (*massive open online courses* - cours en ligne ouverts à tous) davantage centré sur les sciences sociales et le droit qu'elle envisage de rendre obligatoire en première année. Elle envisage également de renforcer les séminaires de formation qui pourraient donner lieu à une validation de la participation par son animateur. L'ED s'oriente également vers un enrichissement de son offre à travers un partenariat avec l'ED *Droit* de l'Université Grenoble Alpes qui permettrait à leurs doctorants respectifs de suivre et de valider les formations de l'ED partenaire. Enfin, l'ED s'est engagée dans la formation des encadrants en proposant une demi-journée de formation, dont la première a déjà eu lieu, réunissant une quinzaine de participants.

La dimension internationale de l'offre de formation de l'ED *Droit* va être renforcée via son partenariat avec l'Université de São Paulo (organisation d'université d'été). L'ED s'est également investie dans la constitution d'un espace international d'échanges et de réflexions sur la méthodologie de la recherche en droit (Réseau transatlantique de réflexion sur les méthodes de la recherche incluant également le Centre M. Crépeau de l'Université Mac Gill et l'École de droit de Science Po.) permettant aux doctorants de suivre des séminaires pendant plusieurs jours, au cours desquels ils pourront présenter leurs travaux. Enfin, l'ED compte profiter de la venue de chercheurs invités pour animer des séminaires de formation doctorale.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED souhaite renforcer le sentiment d'appartenance de ses doctorants en organisant une semaine d'intégration pour les primo-inscrits (avec notamment des formations à l'enseignement pour les préparer aux travaux dirigés et cours magistraux qu'ils auront à dispenser, des réunions d'information sur les missions de l'ED). L'ED, tout en continuant ses formations orientées sur les métiers de la recherche et de l'enseignement, va diversifier son offre notamment sur la profession d'avocat en collaboration avec l'Association nationale des avocats et élèves-avocats docteurs en droit (ANAD) et sur la rédaction des contrats. Elle envisage également d'engager des discussions avec des institutions publiques et privées employeuses de docteurs en droit. Son ambition serait, par le développement de liens avec des professionnels du droit non universitaires, d'organiser à l'avenir des « journées de l'emploi des docteurs en droit ». Elle systématisera enfin la délivrance du référentiel compétences et d'un portfolio récapitulant les formations suivies, en annexe du diplôme de doctorat afin de rendre plus visibles les savoir-faire de ses docteurs.

Appréciation globale

L'ED, qui ne connaît pas de problème de fonctionnement, continue de s'inscrire dans une dynamique d'adossement scientifique fort et affirmé, les unités de recherche venant en appui d'une politique de sensibilisation précoce au doctorat et de partenariat solide dans l'encadrement des thèses.

En matière de formation, l'ED enrichit son offre à destination des doctorants par un partenariat avec l'ED *Droit* voisine de l'Université Grenoble Alpes et une réflexion sur des formations plus exigeantes (validation des séminaires par les encadrants) et plus adaptées (MOOC sur l'éthique de la recherche). Elle travaille également à améliorer la qualité de l'encadrement par l'offre d'une formation dédiée, basée sur le volontariat. Elle présente en outre de nombreux projets axés sur l'international comme la constitution d'un réseau sur les questions de méthodologie de la recherche en droit, l'organisation d'une université d'été avec le Brésil ou encore des séminaires de chercheurs invités. En cela, elle conforte une dynamique internationale essentielle à la formation des doctorants.

En matière de poursuite de carrière, l'ED a su tirer les leçons des remarques formulées lors de l'évaluation de son bilan par le Hcéres en proposant de travailler davantage avec les professionnels du secteur et de valoriser de manière accrue les compétences de ses docteurs pour en améliorer l'employabilité en dehors de la sphère universitaire.

Points forts

- Adossement scientifique solide, actif et évolutif.
- Vision intégrée du doctorat dans le cursus L-M-D.
- Une offre de formation enrichie et renforcée à l'international.
- Sensibilisation accrue aux carrières juridiques non-académiques.

Points faibles

- Communication des données d'enquête de devenir professionnel auprès des doctorants encore insuffisante.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

L'école doctorale *Droit* poursuit sa dynamique d'amélioration continue du service fourni à ses doctorants, en dépit d'un environnement mouvant mais qui devrait désormais se stabiliser. On ne peut que l'encourager à poursuivre ses actions notamment en faveur d'une diversification de son offre de formation, du développement de ses partenariats nationaux et internationaux et d'une meilleure poursuite de carrière de ses docteurs, question sur laquelle elle devrait communiquer davantage auprès des doctorants mais aussi des étudiants de master désireux de poursuivre leurs études en doctorat.

À l'attention des établissements

Les trois établissements porteurs de l'ED *Droit* devraient poursuivre leur collaboration pour lui permettre de continuer à déployer tout son potentiel en matière de développement de partenariats nationaux et internationaux. Les moyens humains et financiers qui lui sont attribués semblent suffire à assurer son activité dans de bonnes conditions et donc on ne peut qu'encourager les trois établissements porteurs à maintenir ce soutien indispensable au bon fonctionnement de l'ED.

Observations des établissements



Monsieur le Président de l'Université Jean
Moulin Lyon 3

À Monsieur le Président du HCERES
2 rue Albert Einstein 75013 Paris

Lyon, le 17 décembre 2021

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'Ecole
Doctorale N° 492 Droit**

Affaire suivie par
Martine Bouvier
Alexandre Hunot
Tél. 04 78 78 71 01
recherche.pelican@univ-lyon3.fr

Monsieur,

Service de la
Recherche

Nous remercions vivement l'HCERES pour son travail d'évaluation constructif qui reconnaît l'effort important réalisé par les tutelles en faveur du bon fonctionnement de cette ED.

Localisation : 18 rue
Chevreul
69007 Lyon

Concernant le suivi de l'insertion professionnelle, il convient de préciser que cette question était jusqu'à présent de la compétence du Collège doctoral de la COMUE et que l'ED entend mettre en place des outils de suivi, via notamment les réseaux sociaux, qui lui permettront de rester en contact avec ses ancien(ne)s doctorant(e)s pour obtenir un meilleur taux de réponse à ses enquêtes

Adresse postale :
Université Lyon 3
Service de la recherche
1C avenue des Frères
Lumière
CS 78242 - 69372 LYON
CEDEX

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Le Président de l'Université Lyon 3
Eric Carpano

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

